

Strasbourg, 17 novembre 2014
cdpc / docs 2014/cdpc (2014) 18 - f

CDPC (2014) 18 - f

COMITE EUROPEEN POUR LES PROBLEMES CRIMINELS
(CDPC)

Comité de travail et de rédaction sur le surpeuplement dans les prisons

1^{ère} REUNION

Strasbourg, 8-9 décembre 2014
9h30 - 17h
Bâtiment Agora, salle G04

Document de réflexion

Document établi par le secrétariat du CDPC
Direction Générale I - Droits de l'homme et Etat de droit

Site web du CDPC : www.coe.int/cdpc
Courriel : dgi-cdpc@coe.int

Informations générales

La surpopulation carcérale reste un problème sérieux dans beaucoup d'Etats membres du Conseil de l'Europe. Certains rapports du CPT et la jurisprudence de plus en plus abondante de la Cour européenne des droits de l'homme, dont ses arrêts pilotes, mettent en lumière une détérioration des conditions de détention, témoignant ainsi de la gravité de la situation. Il est par conséquent de toute évidence nécessaire d'examiner les mesures susceptibles d'être prises pour réduire le surpeuplement des prisons européennes.

Une initiative a été lancée à l'occasion de la 17^e Conférence du Conseil de l'Europe des directeurs d'administration pénitentiaire (Rome 2012), lors de la réunion spéciale qui a réuni des représentants des juges et des procureurs européens et des directeurs d'administrations pénitentiaires et de services de probation. Les conclusions adoptées par les participants énoncent entre autres que :

« Le Conseil de l'Europe devrait, notamment par l'intermédiaire du Comité européen pour les problèmes criminels (CDPC), aider ses Etats membres à prévoir, au niveau européen :

(a) des critères cohérents concernant le calcul du temps passé en détention à l'étranger, y compris la détention préventive, dans le but de réduire dans la mesure du possible le reste des peines privatives de liberté à purger ;

(b) des politiques en manière pénale qui comprennent la décriminalisation de certains types d'infractions de moindre gravité, la révision de la liste des infractions passibles d'emprisonnement, le recours à des moyens autres que la procédure pénale formelle, la médiation entre les victimes et les auteurs d'infractions et d'autres interventions de justice réparatrice, la libération anticipée, le recours accru à des sanctions et mesures appliquées dans la communauté et la réduction bien réelle du recours à l'incarcération. »

Action

Il a de ce fait été décidé d'établir un « Comité de travail et de rédaction sur le surpeuplement dans les prisons » placé sous l'égide du Comité européen pour les problèmes criminels (CDPC) et chargé d'aider les autorités nationales à amorcer un dialogue entre les juges, les procureurs, les législateurs, les décideurs et les services pénitentiaires et de probation en vue de convenir d'une stratégie nationale à long terme et d'actions spécifiques pour remédier à la surpopulation carcérale. Des représentants du Comité européen pour les problèmes criminels (CDPC), du Comité d'experts sur le fonctionnement des conventions européennes sur la coopération dans le domaine pénal (PC-OC), du Conseil de coopération pénologique (PC-CP), des Conseils consultatifs de juges européens (CCJE) et de procureurs européens (CCPE), de la Cour européenne, du CPT, de l'APCE et du Bureau du Commissaire aux droits de l'homme prendront part à ses travaux.

Objectifs

Un Livre blanc sur le surpeuplement des prisons, reflétant la situation qui prévaut actuellement en Europe, sera rédigé et des lignes directrices proposées/présentées aux autorités nationales afin de les aider à trouver des solutions à ce problème, adaptées à leur système national respectif.

Projet d'ordre du jour

1. **Ouverture de la réunion** (8 décembre 2014, 9h30)
2. **Election du/de la Président/e du Comité**
3. **Adoption de l'ordre du jour**
4. **Informations communiquées par le secrétariat**
5. **Surpeuplement des prisons : un aperçu réaliste de la situation actuelle en Europe**
6. **Principales raisons de la surpopulation carcérale :**
 - a) la durée des détentions provisoires (et des procédures pénales)
 - b) les peines de prison de longue durée et les condamnés à la réclusion à perpétuité
 - c) le manque de possibilités de libération conditionnelle
 - d) le manque de peines de substitution et de mesures alternatives
 - e) les détenus étrangers
7. **(Nouveaux) outils permettant de réduire la surpopulation**
8. **Objectifs et résultats des travaux du Comité - Livre blanc sur le surpeuplement des prisons ?**
9. **Divers**
10. **Dates des prochaines réunions**
11. **Fin de la réunion** (9 décembre 2014, 17h)

Documents de travail

Conclusions de la réunion spéciale tenue à l'occasion de la 17 ^e Conférence des directeurs d'administration pénitentiaire (Rome, 2012)	Conclusions
Discours de clôture de M. Philippe Boillat lors de la 19 ^e Conférence des directeurs des services pénitentiaires et de probation (Helsinki, 2014)	Discours de clôture
Discours de clôture de M. Mauro Palma lors de la 19 ^e Conférence des directeurs des services pénitentiaires et de probation (Helsinki, 2014)	Discours de clôture
Recommandation (92)17 relative à la cohérence dans le prononcé des peines	Rec(92)17
Recommandation (99)22 concernant le surpeuplement des prisons et l'inflation carcérale	Rec(99)22
Données statistiques relatives à la criminalité et à la justice pénale	Recueil européen Statistiques relatives à la criminalité et à l'administration de la justice pénale
Données relatives à la densité carcérale	Données
Données relatives aux facteurs de risque	Données

Liste des membres

Assemblée parlementaire (APCE)

Mme Meritxell MATEU PI (Andorre), ALDE, Présidente de la Commission des questions juridiques et des droits de l'homme (AS/Jur) de l'APCE

M. Günter SCHIRMER, Adjoint au Chef du Secrétariat, Commission des questions juridiques et des droits de l'homme (AS/Jur) de l'APCE

Bureau du Commissaire aux droits de l'homme

M. Hasan BERMEK, Conseiller

Comité d'experts sur le fonctionnement des conventions européennes sur la coopération dans le domaine pénal (PC-OC)

Mme Barbara GOETH-FLEMMICH, Directrice, Chef de la division de la justice pénale internationale, Ministère de la justice (Autriche)

Mme Imbi MARKUS, Conseiller juridique, unité de la coopération judiciaire internationale, Ministère de la justice (Estonie)

Conseil de coopération pénologique (PC-CP)

M. Mauro PALMA, Président du PC-CP, Conseiller auprès du Ministère de la justice (Italie)

Mme Alina BARBU, Vice-présidente du PC-CP, Direction pour la rédaction des lois, Ministère de la justice (Roumanie)

Comité européen pour les problèmes criminels (CDPC)

M. Jesper HJORTENBERG, Président du CDPC (Danemark)

M. Hans KROGH HARESTAD, Conseiller principal du Service correctionnel de l'administration pénitentiaire (Norvège)

Convention européenne pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants (CPT)

M. Jim MCMANUS, membre du CPT (Royaume-Uni)

Cour Européenne des Droits de l'Homme (CEDH)

M. Hasan BAKIRCI, membre du Secrétariat

Le Conseil consultatif de juges européens (CCJE)

M. Bart VAN LIEROP, Président du CCJE (Pays-Bas)

M. Richard AIKENS, Vice-Président du CCJE (Royaume-Uni)

Le Conseil consultatif de procureurs européens (CCPE)

M. Cedric VISART DE BOCARME, membre du bureau du CCPE (Belgique)